

Conseil d'Administration
séance du
19 octobre 2016 à 16h00

N° 1 – CONVENTION DE GESTION DES DOSSIERS CNRACL

Membres présents :

Monsieur Jean LACOSTE, Adjoint à la Culture - Ville de Pau, Président de l'ÉSA Pyrénées, Madame Anne-Marie ARGOUNÈS, Adjointe à l'Urbanisme et aux Structures Culturelles - Ville de Tarbes, Vice-Présidente de l'ÉSA Pyrénées, Madame Marie ANGELÉ, Conseillère aux Arts-Plastiques - DRAC Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées, Monsieur Gilles CRASPAY, Adjoint à l'Enseignement – Ville de Tarbes, Madame Céline ROULET, Adjointe à la Culture - Ville de Tarbes, Madame Maïté VANMARQUE, Directrice des Affaires Culturelles – Ville de Pau, Monsieur Kenny BERTONAZZI, Conseiller Municipal – Ville de Pau, Madame Nathalie LARRADET, Conseillère Municipale – Ville de Pau, Madame Sabine FORERO-MENDOZA, Professeur d'histoire de l'art à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Monsieur Vincent MEYER, Représentant des enseignants - site de Pau, Monsieur François CORTES, Représentant des enseignants - site de Tarbes, Monsieur Gabriel BLAZQUEZ, Représentant du personnel de l'ÉSA Pyrénées, Monsieur Naïm DUFOUR, Représentant des étudiants - site de Pau.

Personnes également présentes à la séance :

Monsieur Jean-François DUMONT, Directeur Général de l'ÉSA Pyrénées — Pau Tarbes

Membres excusés :

Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Monsieur Luc TRIAS, Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Madame Frédérique ESPAGNAC, Conseillère Régionale de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Monsieur Bertrand FLEURY, Conseiller aux arts-plastiques DRAC Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Madame Claire JACQUET, Directrice du FRAC Aquitaine, Madame Emmanuelle BILLAUT, Conseillère Municipale – Ville de Pau, Monsieur Laurent DUBOUIX, Conseiller Municipal – Ville de Tarbes, Monsieur Jean-Yves FOURQUET, Directeur de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes.

Membres absents :

Monsieur Isidro FERRER, Graphiste.

Siège social :

25 rue René Cassin - 64000 Pau
T - 05 59 02 20 06
administration-pau@esapyrenees.fr

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention (ci-joint en annexe).

Le Président précise que cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

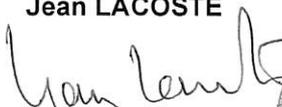
Le Conseil d'Administration :

- **DÉCIDE** de retenir les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention ci-joint,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir à cette fin,

Pour ampliation certifiée conforme

Le Président de l'ESA Pyrénées – Pau Tarbes

Jean LACOSTE




Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/10/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/10/2016